

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 77

Destinataire(s) :

GRAND LONGWY AGGLOMERATION

MAIRIE DE VILLERS LA MONTAGNE

VEOLIA EAU

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

GR LONGWY AGGLO-VEOLIA

Commune de : VILLERS-LA-MONTAGNE

Prélèvement et mesures de terrain du **15/07/2025 à 10h58** pour l'ARS, par le laboratoire :
EUROFINS

Nom et type d'installation : RESEAU VILLERS LA MONTAGNE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU VILLERS LA MONTAGNE - 131 RUE EMILE CURICQUE
ROBINET SALLE DE BAIN

Code point de surveillance : 0000000650 Code installation : 000418 Type d'analyse : D1D2

Code Sise analyse : 00172807 Référence laboratoire : 25M062312-005 Numéro de prélèvement : 05400172821

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité réglementaire pour le paramètre nickel. La teneur en nickel ne vaut que pour le point d'utilisation où elle a été mesurée. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400172821 - page : 1)

Nancy, le 12 août 2025

Pour la Directrice Générale,
Le délégué territorial

Joan ORCIER

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire

			Limites de qualité		Références de qualité	
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Nickel	30,6	µg/L		20,0		
Cuivre	0,285	mg/L		2,0		1,0
Plomb	9,4	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1